

MISE EN CONTEXTE

Cette brochure est une initiative du SPPM(CSQ) afin de mieux faire connaître les services des professionnels qui œuvrent au sein des commissions scolaires.

Le Syndicat est un ardent défenseur de la multidisciplinarité au sein du personnel de l'école. C'est la complémentarité de chacun (enseignantes, enseignants, parents, personnel de soutien, personnel professionnel et directions) qui offre les meilleures chances de réussite pour l'élève. Chacun des intervenantes et intervenants y joue un rôle essentiel.

Toutefois, nous observons depuis plusieurs années un déséquilibre structurel car l'ajout de services professionnels a été négligé dans plusieurs commissions scolaires.

Pourtant, les professionnelles et professionnels des services complémentaires sont des acteurs essentiels de l'accompagnement, tant au niveau de la prévention que des mesures universelles, ciblées et spécifiques.

Comme spécialistes, ils proposent la mise en place de pratiques et d'interventions efficaces reconnues par la recherche permettant d'agir sur les difficultés et de répondre aux besoins de l'élève. Cela crée un environnement où les recours aux mesures d'encadrement deviennent moins nécessaires, car les problématiques, leur récurrence et leurs répercussions en sont considérablement atténuées.

Le SPPM(CSQ) représente environ 900 professionnelles et professionnels de l'éducation en Montérégie répartis dans cinq commissions scolaires (CSDGS, CSDHR, CSMV, CSP et CSVT).



Syndicat des Professionnelles et Professionnels de la Montérégie (CSQ)

7500, Chemin Chambly
Saint-Hubert, QC J3Y 3S6
450.462.2581 poste 119
sppmcsq.ca
sppm@lacsq.org



LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES



QU'EST-CE QUE LA CONSEILLANCE PÉDAGOGIQUE ?

La conseillancé pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et de soutien auprès des enseignantes, des enseignants, des directions et des intervenantes et des intervenants des écoles et des services éducatifs pour la mise en oeuvre, le développement et l'évaluation des programmes d'études, la gestion de classe et la didactique.

La conseillère ou le conseiller pédagogique est formé en tant que spécialiste, mais aussi comme facilitateur dans leur accompagnement et lors de leurs interventions. Son rôle l'amène également à être à l'affût des dernières tendances en éducation, en recherche et en pédagogie. Elle ou il est un facteur important dans le développement professionnel des enseignantes et enseignants.

Pour exercer cette fonction, il faut minimalement détenir une formation universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

Il est fréquent que ces professionnelles et professionnels complètent leur formation ou leurs qualifications par un programme universitaire de 2^e cycle en conseillancé pédagogique. Leur formation est en général appuyée par de nombreuses années d'enseignement et plusieurs expérimentations pédagogiques mises au profit de leurs interventions.

SES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- ◆ Elle ou il accompagne les enseignantes et enseignants pour la mise en oeuvre des programmes d'études.
- ◆ Elle ou il instrumente les enseignantes et les enseignants sur l'évaluation des apprentissages et les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.
- ◆ Elle ou il participe avec le personnel à l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et projets favorisant la réussite des élèves.
- ◆ Elle ou il élabore et anime des activités de formation ou de perfectionnement à la demande des enseignantes, des enseignants ou des directions.
- ◆ Elle ou il conseille sur le matériel didactique ou complémentaire et les logiciels pertinents et les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement.
- ◆ Elle ou il soutient la direction dans l'atteinte de ses objectifs (projet éducatif, plan d'engagement vers la réussite, plan de formation continue du personnel).
- ◆ Elle ou il collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère.

DAVANTAGE DE CONSEILLANCE PÉDAGOGIQUE DANS VOTRE ÉCOLE PERMETTRAIT...

- ◆ D'offrir un accompagnement plus personnalisé et adapté aux besoins spécifiques des enseignantes, des enseignants et des directions;
- ◆ Le développement de nouvelles activités pédagogiques variées et l'élaboration d'outils complémentaires pour enrichir et dynamiser l'enseignement en classe;
- ◆ De soutenir davantage le développement des pratiques pédagogiques novatrices, efficaces et axées sur la recherche;
- ◆ D'établir de meilleures passerelles entre le primaire, le secondaire et les adultes dans un contexte de transition et de continuité;
- ◆ De soutenir le développement et la mise en place de diverses communautés d'apprentissage et de pratique professionnelle;
- ◆ Une étude plus approfondie des besoins des élèves, des écoles et des centres dans le but de mieux soutenir la réussite scolaire.

